



# **Plan d'action du PDC concernant le franc fort**

**Vendredi 20 février 2015, à 16 h 45**

**Renseignements :**

**Filippo Lombardi**, président du groupe et conseiller aux Etats (TI),  
mobile : 079 620 64 65

**Pirmin Bischof**, conseiller aux Etats (SO), mobile : 079 656 54 20

**Florian Robyr**, secrétaire du groupe, tél. : 058 322 93 42

**Béatrice Wertli**, secrétaire générale du PDC suisse, mobile : 079 873 88 08





La force du franc et les incertitudes liées à la mise en œuvre de l'initiative sur l'immigration de masse soumettent l'économie suisse à une pression énorme. L'économie d'exportation et le tourisme souffrent de la suppression du taux plancher et de l'incertitude qu'elle engendre.

Il faut maintenant que le conseiller fédéral Schneider-Ammann agisse et annonce des mesures efficaces pour l'ensemble de la place économique suisse. Il est contre-productif d'évoquer des baisses de salaires, car ces dernières freinent la consommation et les investissements. Le Conseil fédéral doit encourager la confiance et la sécurité du droit et non attiser encore davantage la peur d'une récession. Une telle atmosphère de peur nuit à la Suisse.

Mais le franc fort ne fait pas que des perdants : y gagnent notamment les importateurs et les consommateurs. Sans compter que la Suisse est dotée d'une exceptionnelle capacité d'adaptation ; elle est capable de relever des défis. L'industrie et le tourisme doivent procéder eux-mêmes aux restructurations nécessaires. **Les maîtres-mots politiques sont la formation, la recherche et l'innovation, le partenariat social, le marché du travail libéral, la sauvegarde des accords bilatéraux, un Etat svelte, etc.**

Pour le PDC, la **sauvegarde des emplois** et le **renforcement de l'économie suisse** sont une priorité.

## 1. La BNS comme levier principal

- **La BNS est indépendante, mais elle doit agir avec précaution** : la Banque nationale suisse (BNS) est indépendante et elle doit le rester à tout prix, même si les temps sont difficiles. Le levier principal pour le cours du franc réside toutefois auprès de la BNS, qui doit faire du franc sa priorité. Il est illusoire de penser qu'elle puisse à elle seule influencer le cours de l'euro ou du dollar. Les décisions concernant les marchés financiers, telles que l'introduction ou la suppression de cours plancher ou de taux d'intérêt négatifs, échoient uniquement à la BNS. C'est donc à plus forte raison qu'elle doit examiner consciencieusement et de manière responsable les conséquences de ses décisions sur l'économie et sur les emplois.
- **Taux d'intérêt négatifs** : non seulement les montants que les banques sont exemptées de soumettre à l'impôt, mais aussi les fonds des assurances sociales de notre pays (fonds de compensation de l'AVS, SUVA, etc.), les fonds de pension institutionnels (2<sup>e</sup> pilier) et les petits investisseurs capitaux doivent être libérés des taux d'intérêt négatifs. Il s'agit là d'un patrimoine issu des prélèvements obligatoires qui ne doit pas être mis en péril par des fluctuations monétaires qui échappent à notre contrôle.
- **Possibilités d'investissement pour les placements institutionnels** : la [motion](#) de Konrad Graber (LU) transmise par le Parlement *Caisses de pension. Placements à long terme dans les technologies d'avenir et création d'un fonds à cet effet*, doit être mise en œuvre au plus vite. Les caisses de retraite, en particulier les plus petites, doivent pouvoir non seulement investir dans des infrastructures et des installations



axées sur l'avenir et sur le long terme, mais aussi confier leur encadrement à **l'organisme privé et hautement spécialisé via un « Fonds suisse pour l'avenir »**. Le franc fort offre ici de nouvelles options d'investissement.

## **2. Une alliance de la droite et du centre pour les accords bilatéraux**

- Le PDC est disposé à participer une alliance de la droite et du centre en faveur **d'allégements administratifs et d'une démarche de déréglementation**. En contrepartie, nous attendons de la droite un engagement fort en faveur des accords bilatéraux conclus avec l'UE, mettant un terme à l'incertitude concernant la libre circulation des personnes et les Accords bilatéraux I qui y sont rattachés.

## **3. Ne pas grever davantage l'économie indigène**

- **Réduire la bureaucratie des autorisations** : il faut passer au crible l'appareil bureaucratique en matière de constructions, d'environnement et d'autorisations. La dernière édition du baromètre de la bureaucratie montre clairement ce qui grève les petites et moyennes entreprises : le labyrinthe cantonal des termes techniques, les innombrables possibilités de recours et leur durée excessive, qui représentent maintenant une grande partie du coût de chaque nouveau projet. La Confédération et les cantons doivent enfin trouver un terrain d'entente et débroussailler la jungle des recours et des formulaires.
- **Une pratique plus flexible des amortissements et des réserves** : le PDC exige une pratique plus flexible des amortissements et les réserves au sein des administrations fiscales. La suppression du cours plancher juste après la date du bilan a suscité du jour au lendemain pour beaucoup de PME des amortissements autorisés bien trop faibles et par conséquent des impôts excessifs. En raison de l'abandon soudain du cours plancher, il convient d'autoriser de nouveau les réserves pour fluctuations monétaires en euros et les amortissements facilités. Le conseiller aux Etats Pirmin Bischof déposera une intervention y relative durant la prochaine session.
- **Redevance poids-lourds** : le PDC exige que le montant de la redevance sur le trafic des poids-lourds liées aux prestations (RPLP) demeure inchangé au-delà de 2015. Il y a lieu de prolonger également d'au moins une année le tarif réduit pour la norme Euro 6 (pour les poids-lourds à faible émission de la catégorie norme Euro 6), afin de ne pas grever encore davantage l'économie autochtone, en particulier l'industrie des transports.

## **4. Renforcer le pouvoir d'achat, encourager la consommation**

- **Soulager les familles** : il faut renforcer le pouvoir d'achat de la classe moyenne afin d'encourager la consommation indigène. La mesure optimale et la plus rapide pour



stimuler l'économie est la défiscalisation des allocations pour enfant et de formation. C'est pourquoi : OUI à l'initiative du PDC pour les familles, le 8 mars 2015 !

- **Les consommateurs doivent en bénéficier** : contrairement à l'industrie d'exportation, le franc fort profite à l'importation. L'îlot de cherté qu'est la Suisse est devenu encore plus cher. Les gains sur le taux de change réalisés actuellement par les importateurs doivent être répercutés sur les consommateurs, et ce également à brève échéance par le biais d'offres spéciales et de réductions. Si le cours de l'euro se stabilise à un certain niveau, il convient d'adapter les prix sur le long terme. Il y a éventuellement lieu d'adapter l'ordonnance sur l'indication des prix.

## 5. Soutenir l'économie indigène

- **Priorité aux prestataires indigènes pour les marchés publics** : le PDC exige que les collectivités publiques ne pénalisent plus les prestataires indigènes lors des appels d'offres. D'une part les collectivités publiques devraient – pour l'adjudication – tenir compte du fait qu'une entreprise forme des apprentis, d'autre part le Conseil fédéral devrait examiner un quota de création de valeur indigène, tel que le font d'autres nations. Cela contraint les prestataires, dans le cadre des engagements contractuels de la Suisse, à produire dans notre pays une part définie d'un projet de construction ou d'infrastructure de transport, afin de pouvoir travailler pour la Confédération, les cantons, les communes ou une entreprise publique.
- **Horaires d'ouverture des magasins** : une solution contre le tourisme d'achat est de modifier la loi sur les horaires d'ouverture des magasins (mise en œuvre rapide de la motion Lombardi transmise par le Parlement), afin de permettre aux magasins, notamment dans les régions frontalières, de rester ouverts plus longtemps. Le dimanche n'est pas concerné par cette réglementation.
- **Taux spécial pour le tourisme** : le tourisme suisse a besoin de davantage de sécurité en matière de droit et de planification ! Le PDC exige que le taux spécial de TVA à 3,8 % pour les prestations d'hébergement soit ancré durablement dans la loi.
- **Encourager les projets touristiques innovants** : en 2010 déjà, grâce à la motion Darbellay, dans le cadre de la deuxième phase des mesures de stabilisation conjoncturelle, une augmentation des moyens a été adoptée pour endiguer la contraction prévisible de la demande dans le tourisme suisse. Au vu de la force du franc, cette opération efficace doit être reconduite.

## 6. Utiliser efficacement le recours au chômage partiel

- Le PDC soutient l'option d'avoir recours provisoirement au chômage partiel. Le chômage partiel doit être une chance pour les travailleurs concernés. Le PDC demande que les cours de formation continue suivis pendant une période de chômage partiel puissent également être déduits des impôts.



**En revanche, le PDC s'oppose clairement à certaines exigences.**

- La force du franc est exploitée par d'autres partis afin de remettre sur le tapis de vieilles exigences de politique politicienne. Des exigences, telles qu'un taux unique pour la TVA, dont l'introduction à elle seule coûterait déjà des millions, ou une protection inflexible contre le licenciement, qui nuit à notre marché libéral du travail, n'entrent pas en ligne de compte pour le PDC, car elles font plus de mal que de bien.
- Les réductions d'impôts et les programmes de subventions pour certains secteurs ne sont que des mesures ponctuelles dont l'efficacité se dilue rapidement et ne constitue pas une aide sur le long terme. Il vaut bien mieux que l'économie suisse se réoriente une nouvelle fois. L'innovation et l'accroissement de la productivité sont des défis permanents que nos entreprises ont toujours dû relever face à la compétition internationale.

